

CREER UN ENVIRONNEMENT JURIDIQUE FAVORABLE POUR L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE

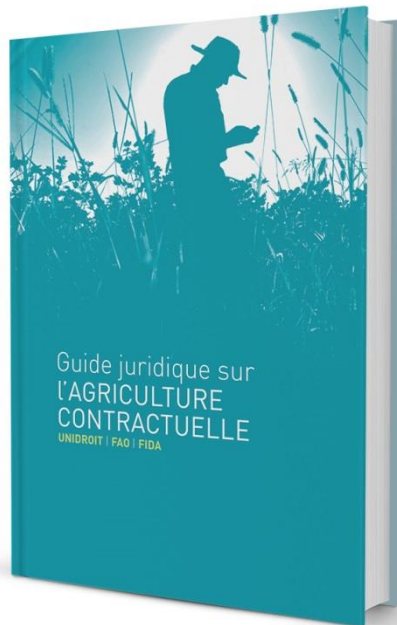
Guide juridique sur l'agriculture contractuelle
UNIDROIT/FAO/FIDA



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



Investir dans les populations rurales



La “production sous contrat” ou “agriculture contractuelle”

La production agricole sous contrat est pratiquée dans la plupart des pays du monde, et de plus en plus dans les pays en développement, pour un très grand nombre de denrées. Sous l'effet de la très forte hausse de la demande de produits agricoles, l'agriculture contractuelle se généralise comme instrument pour organiser les capacités de production et les coordonner avec les besoins du marché, pour augmenter et diversifier l'offre de produits sur les marchés locaux et globaux et pour renforcer l'efficacité des filières.

En concluant des contrats de production avec des producteurs agricoles, les entreprises de transformation et de distribution assurent leurs approvisionnements en produits (légumes frais, cultures arbustives et céréalières, produits d'élevage animal y compris piscicole et avicole, produits laitiers, etc.) en quantité et qualité requises, à une date déterminée et à un prix convenu. Selon la nature du contrat, l'entreprise contractante fournit des intrants (semences, engrais ou jeunes animaux) et prend aussi parfois le contrôle du processus productif en exigeant du producteur qu'il utilise des techniques spécifiques ou certains procédés de culture ou d'élevage. Pour les producteurs, les contrats agricoles garantissent des revenus en offrant des débouchés certains à la production agricole, et facilitent l'accès au financement et à la technologie.

L'importance du cadre juridique

Les contrats de production agricole reflètent des pratiques commerciales très diversifiées et leur succès dépend de nombreux facteurs. Un élément crucial est la capacité des parties de bâtir des relations stables, commercialement viables et équitables, fondées sur des engagements clairs et respectés.

A cet égard, le cadre juridique est essentiel pour reconnaître des effets juridiques aux stipulations des parties et pour les compléter le cas échéant. Cela est d'autant plus important compte tenu de la disparité de pouvoir économique entre les parties qui caractérise les contrats de production agricole. Egalement, selon chaque système juridique, des règles peuvent s'appliquer impérativement à certains aspects de la relation contractuelle, sans que les parties puissent y déroger. Pour les parties, comprendre l'articulation entre les termes et la mise en œuvre pratique du contrat et les règles juridiques qui lui sont applicables et mesurer toute la portée de leurs droits et recours durant la vie du contrat offrent des gages de sécurité accrue pour le succès de la relation contractuelle.

Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA

Le Guide se présente comme une référence de « bonnes pratiques » fournissant des indications claires aux parties pour conclure et exécuter des contrats de production agricole, et cela de la négociation à la fin du contrat, contribuant ainsi à l'établissement de relations mutuellement avantageuses. Le Guide pourra également servir comme référence dans le cadre de la formulation de politiques publiques pour encourager l'agriculture contractuelle. Il pourra constituer un outil supplémentaire pour les organisations internationales et les agences de coopération bilatérales ainsi que les organisations non gouvernementales qui mettent en œuvre des programmes et des stratégies de soutien à l'agriculture contractuelle dans les pays en développement.

Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA tient compte des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires approuvés en octobre 2014 par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Comme les Principes, le Guide a pour objectif d'offrir un cadre auquel les parties prenantes peuvent se référer lors de l'élaboration de politiques nationales, de cadres réglementaires, de programmes de responsabilité sociale des entreprises, d'accords et contrats entre personnes privées, sur la base de processus participatifs et responsables.

La structure du Guide suit les différentes étapes selon lesquelles se déroule une relation contractuelle. Il procède à une analyse de fond des questions de droit contractuel en jeu dans les contrats de production agricole. Il identifie les aspects susceptibles de poser problème et présente des solutions possibles à la lumière des usages commerciaux et de la législation.

Après avoir exposé les éléments caractéristiques de l'agriculture contractuelle en Introduction, le Guide présente dans le Chapitre 1 le cadre juridique dans lequel s'insèrent les contrats de production agricole. Le Chapitre 2 décrit les parties au contrat et traite de la formation (y compris la négociation) et du contenu du contrat. Les différentes obligations qui incombent au producteur et au contractant sont exposées en détail au Chapitre 3. Les conséquences d'une inexécution de la part du producteur ou du contractant sont ensuite abordées sous deux perspectives : les exceptions d'inexécution (telles que la force majeure) sont discutées au Chapitre 4, tandis que les voies de recours en cas de violation du contrat sont développées au Chapitre 5. Le Chapitre 6 expose ensuite les questions en relation avec la durée du contrat, son renouvellement et sa résiliation. Enfin, le Chapitre 7 présente les méthodes de résolution des conflits dans le contexte des contrats de production agricole.

DEVELOPPEMENT DU PROJET

Le Guide a été élaboré par un Groupe de travail constitué par UNIDROIT et regroupant des juristes de renommée internationale spécialisés dans le droit des contrats, des organisations multilatérales partenaires et des représentants des producteurs agricoles et du secteur agroindustriel. Des représentants des secteurs intéressés, des fonctionnaires internationaux, des juristes praticiens et des universitaires de cultures juridiques et d'horizons différents ont contribué à l'élaboration du Guide. Les réunions de consultation qui se sont tenues en 2014 avec les parties prenantes à Buenos Aires (Argentine), Addis-Abeba (Ethiopie), Rome (Italie) et Bangkok (Thaïlande) ainsi que les consultations en ligne ont également apporté de précieuses contributions. Au terme de deux années de préparation, le Conseil de Direction d'UNIDROIT a examiné le Guide, et l'a adopté à sa 94^e session en mai 2015.

Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA a été publié en format papier et en version électronique le 28 juillet 2015 et est accessible sur les sites Internet d'UNIDROIT, de la FAO et du FIDA. Le Guide servira de base pour la préparation d'outils d'information et de mise en œuvre pour des programmes de formation et de développement de capacités.

Pour plus d'informations sur le Guide, voir le site Internet d'UNIDROIT à l'adresse <http://www.unidroit.org/fr/travaux-en-cours-etudes/current-studies-fr/agriculture-contractuelle>

Pour plus d'informations sur l'agriculture contractuelle (en général), voir le site Internet du Centre de ressources de la FAO sur l'agriculture contractuelle à l'adresse www.fao.org/ag/ags/contract-farming/index-cf/fr/

(15 Sept. 2015)

